



Commune de Saint-Maurice-de-Beynost

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL n°2023-05-07

Séance du 15 juin 2023

Date de la convocation :

7 juin 2023

Affichage de la convocation :

8 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, quinze juin, le conseil municipal de la commune de Saint-Maurice-de-Beynost, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à la mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Pierre GOUBET, Maire.

PRESENTS : Pierre GOUBET, Claude CHARTON, Eveline GUILLET, Daniel MONCHANIN, Lydie EXTIER-PONS, Didier JUHEN, Nicole BOURGEOIS, Christian JUFFET, Martine TERRIER, Bernard MATEOS, Michèle ALVES Alain VIEUX, Stratos TSALAPATIS, Anne CHAMPETINAUD, Muriel BRUGNOT, Syve-Line TAN, Nikita FERRACHAT, Danièle GREAU.

Nombre de conseillers :

en exercice :	27
présents :	18
procurations :	6
absents :	3
votants :	24

EXCUSES : Yvan HERZIG (Procuration à C. CHARTON), Rodolphe EZNACK (Procuration à S. TSALAPATIS), Nathalie GRAVIER (Procuration à P. GOUBET), Robert HERPOYAN (Procuration à D. MONCHANIN), Yann LEONET (Procuration à S-L. TAN), Mathieu LAURAIN (Procuration à D. JUHEN).

ABSENTS : Anaïs TEYSSONNEYRE, Lindsay DIAS, Romain GAILLARD.

Muriel BRUGNOT a été élue secrétaire de séance.

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU BENEFICE DU CENTRE SOCIAL CESAM, DE L'ADSEA ET DU THEATRE ALLEGRO DANS LE CADRE DU CONTRAT DE VEILLE ACTIVE

Madame le Rapporteur explique que la commune participe chaque année au financement d'actions mises en place dans le cadre du Contrat de Veille Active porté par la CCMP.

Lors du comité de pilotage du Contrat de Veille Active qui s'est tenu le 10 Mai 2023, la commune s'est engagée à participer financièrement au soutien de trois actions :

- Jeunesse en Transition est une action pilotée par le centre social Cesam et co-portée par les 3 centres sociaux de la Cotière dont le centre socio-culturel Artémis. Les objectifs sont :
 - Accompagner les jeunes du territoire de la CCMP à travailler ensemble et à coopérer autour de la réalisation de projets ;
 - Créer des ponts entre les jeunes de la CCMP ;
 - Favoriser leur autonomie à travers la mise en œuvre de chantiers jeunes ;

Il s'agit d'un séjour itinérant 11-17 ans en juillet à vélo, de temps inter-centres mensuels les mercredis après-midi et de chantiers jeunes dont ceux du Grand Parc avec la MJC de Montluel.

- "Ces lieux qui m'habitent" est un projet portant sur des ateliers d'éducation artistique et culturelle pour faire découvrir le théâtre et travailler sur la prise de parole en public. Il permettra de donner l'occasion à des élèves de partager un moment culturel avec leurs parents mais aussi d'amener les gens qui ne fréquentent pas les salles de spectacles (raisons financières, d'autocensure, préjugés...) à découvrir la portée universelle de l'art par un accès favorisé à la culture.
Des ateliers seront réalisés avec des élèves de 4^{ème} et de 3^{ème}. Ainsi qu'un spectacle en plein air sur la Place Jean Monet à Saint-Maurice-de-Beynost ouvert au public et gratuit. Ce projet est porté par le TALL.
- Mise en place d'un accompagnement spécifique pour des jeunes femmes victimes de violences physiques ou sexuelles par l'utilisation de l'art comme support de médiation, d'expression et de rencontre. Ce travail porté par l'ADSEA se fera autour de deux projets créatifs de fresques et sera aussi réalisé en étant accompagné par une psychologue avec des temps réguliers entre pairs.

Pour permettre la réalisation de ces actions, il convient de procéder au versement de la subvention pour ces trois actions.

Le conseil municipal, après en avoir été informé,

DECIDE d'attribuer au titre de l'année 2023 une subvention de fonctionnement :

- d'un montant de 1 000 € versé sur le compte du Centre Social CESAM pour l'action Jeunesse en transition
- d'un montant de 500 € versé sur le compte de l'ADSEA pour l'action concernant les violences faites aux femmes.
- d'un montant de 1 500 € versé sur le compte du TALL pour l'action « Ces lieux qui m'habitent »

AUTORISE le Maire à procéder au versement de ces subventions.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Délibération adoptée à l'unanimité

Le Maire
Pierre GOUBET

